

Commune de DERVAL

date de dépôt : 11/05/2010

demandeur : BATRIPROMO, représenté par M PAJOT

pour : créer un lotissement en 8 lots

adresse terrain : Rue du Clos Morin, à DERVAL (44590)

ARRÊTÉ
autorisant à différer les travaux de finition

Le maire de Derval,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 442-1 et suivants, R. 442-1 et suivants ;

Vu la demande présentée le 11/05/2010 par BCG Géomètres - Experts, sollicitant l'autorisation de différer les travaux de finition et de procéder à la vente ou à la location des lots par anticipation.

Vu l'attestation de garantie d'achèvement présentée pour les travaux de l'ensemble du lotissement par La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest en date du 07/04/2010 ;

Vu l'arrêté de permis d'aménager en date du 16/07/2008, transféré les 03/07/2009 et 15/12/2009 ;

Vu l'engagement du demandeur de terminer les travaux dans les délais fixé par cet arrêté ;

ARRETE

Article 1

Le lotisseur est autorisé à différer les travaux de finition et à procéder à la vente ou à la location des lots.

Article 2

Les travaux devront être achevés au plus tard le 16/07/2011.

Fait le 15 JUIN 2010



Le maire,

Le Maire
Jean LOUËR

Le lotisseur fournira à l'acquéreur un certificat attestant, sous sa responsabilité, l'achèvement des travaux concernant les équipements desservant le lot. Ce certificat sera joint à la demande de permis de construire.